

## L'autre moitié du pactole

**N**E BRILLE AUX yeux du peuple ébaubi que les 7 milliards de la Fondation qu'Arnold Koller, magicien, a créée d'un coup de petite phrase. Et le chœur des commentateurs ne s'intéresse qu'à ce nouveau trésor: à qui en sera confiée la gestion? (la NZZ a déjà proposé que ce soit à un institut financier privé). Qui vendra l'or? Où? D'autres s'interrogent sur la cascade (avec s intercalé) des votations populaires: la constitutionnelle, avec double majorité, puis la modification de la loi, si le référendum est demandé. Du même coup on s'inquiète de la base légale qui permettra à la Banque nationale d'apporter 100 millions à la fondation privée créée à l'initiative des banques. Sur un côté de la scène, le Conseil national et sa commission compétente exigent de la Banque nationale une gestion dynamique de sa fortune, de quoi produire d'autres milliards qui seraient aussi facilement générés que généreusement distribués. Le pis des vaches a plus d'un rayon.

C'est ainsi que dans cette captation et distraction des regards, personne n'a attaché d'importance à la seconde moitié du pactole, les autres 7 milliards qu'Arnold Koller a sortis de son discours-chapeau, sans que l'on sache à qui ils seraient destinés. Seul Olivier Vodoz, conseiller d'Etat, responsable des finances genevoises, a demandé que les 7 milliards bissés contribuent au désendettement des pouvoirs publics. Il parle en connaisseur.

Il y a trop de faiseurs de miracle, dans cette cour. Esquissons quelques principes de base.

- Les réserves de la Banque nationale appartiennent aux cantons et à la Confédération. Elles sont l'expression des soldes positifs successifs de notre balance des paiements. Ce sont d'ailleurs ces résultats qui garantissent la confiance dans le franc suisse et

non pas les réserves d'or. Les bénéfices des banques et des multinationales y contribuent fortement; leurs actionnaires en profitent directement. Si par la revalorisation des réserves de la BNS l'ensemble de la communauté suisse y trouvait avantage, ce serait équitable.

- Il serait dangereux à l'extrême que des institutions sociales dépendent pour leur équilibre financier des générosités de la Banque nationale. Elles doivent trouver leur équilibre par des moyens ordinaires.

- Une contribution de la Banque nationale au désendettement des pouvoirs publics est en revanche envisageable. Elle pourrait être maîtrisable, sans risque inflationniste ou monétaire.

On peut imaginer l'opération de la manière suivante: la BNS revalorise son or et gonfle ainsi son actif de 7 milliards. Elle ne distribue pas ce bénéfice, mais reprend de la Confédération et des cantons des emprunts équivalents à 7 milliards (tant par habitants) et accroît d'autant son passif.

L'opération ne sera pas tout à fait blanche: la BNS aura à servir les intérêts des emprunts transférés; elle devra donc y affecter les bénéfices accrus que l'on exige d'elle. Les emprunts seront remboursés ou reconduits en fonction de la politique monétaire qu'elle souhaite mener. Elle resterait maîtresse du jeu.

L'idée d'Olivier Vodoz pourrait donc trouver une applica-

tion simple et souple. Elle mérite d'être largement discutée et approfondie. Un vœu toutefois. Donner aussi un sens concret à ces opérations comptables, étrangères à l'opinion publique. L'équivalent d'une annuité de l'économie réalisée (350 millions) devrait être consacré par les cantons et la Confédération à une réalisation durable, enrichissante qui soit comme le souvenir daté, visible, de cette opération.

# Les juristes du Parlement ont

*On parle beaucoup actuellement de réforme de la Constitution.*

*Deux commissions parlementaires travaillent sur le projet du gouvernement; ils proposent d'élargir les compétences du Parlement au détriment du Conseil fédéral.*

*Voudrait-on donc chez nous d'une démocratie parlementaire?*

**D**EUX COMMISSIONS PARLEMENTAIRES veulent profiter de la réforme de la Constitution pour élargir les compétences de l'Assemblée fédérale, au détriment du Conseil fédéral. La proposition est dangereuse à double titre. Trop d'innovations, hâtivement introduites, ne faciliteront pas l'approbation du projet de nouvelle Constitution par le peuple. Et cette revalorisation du parlement rendra plus difficile encore le fonctionnement des institutions.

## Une vaine dispute

Tout au long de l'histoire des démocraties, parlement et gouvernement se sont disputé le premier rôle. On sait aujourd'hui que cette dispute est vaine. Partout le pouvoir exécutif s'est imposé comme le lieu privilégié de la conception et de la mise en œuvre des politiques. Le parlement n'en a pas pour autant perdu toute importance: il reste le porte-voix privilégié des attentes de la société et surtout l'organe

de contrôle qui veille à ce que l'administration se conforme aux objectifs qu'il lui a fixés; à l'occasion, il corrige de manière substantielle les projets qui lui sont soumis. Face au nombre et à la nature complexe des problèmes à traiter, parlement et gouvernement sont condamnés à collaborer dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Or la première proposition – elle émane des commissions juridiques des deux chambres – signifie clairement une interférence du parlement dans une activité gouvernementale, les affaires étrangères. En effet, les commissaires revendiquent pour le parlement la compétence de fixer les objectifs de la politique extérieure et d'imposer des directives au Conseil fédéral. A sept seulement, les membres du collège gouvernemental ont parfois bien de la peine à se mettre d'accord sur une ligne de conduite. Alors on peut imaginer la cacophonie d'une politique étrangère élaborée par le parlement, au gré des émotions du moment, sans garantie de continuité. Pour sûr que la

## Politique étrangère: à chacun son boulot

La Constitution (art. 102, chiffre 8) attribue au Conseil fédéral la tâche de veiller aux intérêts de la Confédération au-dehors et le charge des relations extérieures.

Dans un nouvel article 47bis a, adopté en 1991, la loi sur les rapports entre les Conseils précise le rôle du parlement en matière de politique étrangère:

1. Les deux conseils suivent l'évolution internationale et observent les négociations que la Suisse mène avec les Etats étrangers et les organisations internationales.

2. Le Conseil fédéral informe sans tarder les présidents des conseils et les commissions de politique extérieure de manière régulière et complète sur la situation en matière de politique extérieure, sur les projets envisagés dans le cadre des organisations internationales et sur les négociations menées avec des Etats étrangers.

3. Lors de négociations menées au sein d'organisations internationales et conduisant à des décisions qui sont directement applicables en droit suisse ou qui entraînent une modification de la législation suisse, Le Conseil fédéral consulte les commissions de politique extérieure avant de fixer ou de modifier les directives et les lignes directrices concernant le mandat de négociation.

4. Les commissions peuvent porter à la connaissance du Conseil fédéral leur avis sur les directives et les lignes directrices du mandat de négociation. Le Conseil fédéral informe les commissions sur la poursuite des négociations.

5. Sur demande des commissions compétentes, les 3e et 4e alinéas s'appliquent par analogie aux négociations menées avec des Etats étrangers ou des organisations internationales et portant sur des traités internationaux.

6. Les commissions informent les autres commissions permanentes sur les objets qui concernent leurs domaines de compétences. Les autres commissions permanentes sont consultées. Les présidents des commissions coordonnent les travaux.

# des ambitions malsaines

Suisse perdrait toute crédibilité sur la scène internationale, elle qui doit déjà faire comprendre à ses partenaires les subtilités et les aléas de la démocratie directe.

La seconde proposition, issue de la commission juridique du Conseil national, est tout aussi farfelue. Elle envisage la possibilité de soumettre le Conseil fédéral à réélection en cours de législature, si les trois-quarts des membres de l'Assemblée fédérale l'exigent. Une sorte de motion de censure qui permettrait d'écarter l'un ou l'autre magistrat devenu persona non grata aux yeux du parlement. Visiblement le mauvais caractère d'Otto Stich a laissé des séquelles.

Deux remarques à ce sujet. Ce n'est jamais un magistrat mais le collègue qui s'engage face au parlement. Et si un membre du gouvernement n'en fait qu'à sa tête - Otto Stich dans l'affaire de la caisse de retraite du personnel fédéral par exemple -, c'est au Conseil fédéral de le mettre au pas. Par ailleurs l'occasion s'offre au parlement tous les

quatre ans de manifester sa mauvaise humeur: il n'a aucune obligation de réélire un magistrat qui ne fait pas l'affaire.

## Dernier mot au parlement

Dans la logique des institutions helvétiques, parlement et gouvernement sont désignés pour la durée de la législature. Durant cette période, aucun des deux pouvoirs n'a à craindre pour son existence: pas de motion de censure, pas de dissolution comme en régime parlementaire. Cette indépendance mutuelle des deux pouvoirs ne prive pourtant pas le parlement du dernier mot. Dans le processus de décision, son poids est incontestablement supérieur à celui du Conseil fédéral qui, pour faire prévaloir son point de vue, ne dispose ni de la question de confiance d'un premier ministre, ni du droit de veto du président américain. Ouvrir la possibilité de soumettre à réélection le gouvernement ne peut donc qu'affaiblir encore la position de

ce dernier, le décourager de défendre une position propre, en opposition au parlement. Pour maintenir un certain équilibre entre l'exécutif et le législatif, il faudrait alors attribuer au Conseil fédéral le droit de dissoudre l'Assemblée fédérale en cas de conflit grave. Nous avons là le scénario du régime parlementaire dont personne ne veut en Suisse.

Plutôt que de marcher sur les plates-bandes gouvernementales, pourquoi le parlement ne développe-t-il pas les moyens de contrôle et d'évaluation de l'action administrative? Dans ce domaine, il y a encore beaucoup à faire.

jd

## Oubliés...

AU DÉBUT DE ce siècle, les socialistes de Suisse romande diffusaient des brochures de formation en provenance de France et de Belgique. C'est ainsi que l'on trouve encore des publications éditées à Gand, sous le titre *Abonnement Germinal*. On y découvre des textes de politique belge, et des textes de doctrine, comme celui d'Emile Vandervelde publié en 1911: *Le Socialisme contre l'Etat*. Un échantillon: «Nombre de socialistes, et aussi d'adversaires du socialisme, voient, dans ces progrès de l'Étatisation, autant de victoires partielles des idées collectivistes. C'est là, pour le moins, une exagération manifeste. La vérité est qu'en «étatisant» certaines industries, les gouvernements obéissent à des préoccupations très complexes, dont les unes sont d'ordre militaire ou fiscal, les autres d'ordre social». Vandervelde estime que l'Etat de la force doit être remplacé par l'Etat du travail, ce qui permettra de séparer l'Etat-gouvernement de l'Etat-industriel. «Le jour, en effet, où cette séparation sera effectuée, et ce jour-là seulement, il deviendra possible d'étendre la sphère d'action de l'Etat, organe de gestion, sans accroître, par le fait même, les pouvoirs de l'Etat, organe d'autorité.» C'est ainsi qu'il envisageait la voie du dépérissement de l'Etat, ainsi que la disparition des classes sociales. cfp

UNIVERSITÉ

## Retour à la vocation première

DANS LES MILIEUX universitaires, on parle beaucoup d'interdisciplinarité mais on la pratique peu. Manque de temps, course à la spécialisation, recherche de l'efficacité, surtout dans les sciences naturelles et techniques, n'incitent guère à jeter un regard au-delà des frontières de sa discipline, a fortiori à développer un projet commun à plusieurs disciplines.

### Un forum intellectuel

Les choses pourraient changer, du moins à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Ce vendredi, Ruth Dreifuss inaugure le «Collegium helveticum» qui prend ses quartiers dans les locaux rénovés de l'ancien observatoire du Poly. L'idée vient de deux littéraires, Adolf Muschg et Iso Camartin et de deux philosophes des sciences, tous quatre professeurs à la Haute Ecole zurichoise. Leur objectif, créer un forum intellectuel, un lieu de rencontre pour toutes les disciplines du polytechni-

cum. Il faut dire que les sciences sociales et humaines peinent à se faire une place au soleil dans un environnement technique très scolarisé.

Le collègue accueillera une dizaine d'étudiantes et d'étudiants désireux d'obtenir un doctorat ou de parfaire leur formation dans une perspective interdisciplinaire, une dizaine d'enseignants temporairement déchargés de leurs obligations académiques et un hôte étranger. Premier invité, un historien des techniques du prestigieux Massachusetts Institute of Technology; devraient suivre l'écrivaine Brigitte Kronauer, le sociologue Niklas Luhmann, des ethnologues, un psychologue.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Il s'agit bien d'un collègue et non d'un lieu de passage. Si les heureux élus vont pouvoir se consacrer un semestre durant à leur projet personnel, ils se réuniront au moins une fois par semaine en séminaire, et les repas quotidiens doivent favoriser la naissance d'une véritable communauté. jd

# Citoyen: à toutes les sauces

**Un nouvel adjectif fait fureur dans la presse française: citoyen. Un journal comme Le Monde qui d'habitude sait pourtant s'éloigner des effets de mode s'en gargarise à toutes les pages ou presque. Il n'est plus question que de manifestations citoyennes, de l'engagement citoyen de tel ou tel élu, voire de grèves citoyennes. Une compagnie d'assurances se qualifie même de citoyenne dans sa publicité!**

L'ADJECTIF «CITOYEN» EST une invention récente. Il provient curieusement du monde économique, de quelque cercle patronal français qui inventa l'expression d'entreprise citoyenne afin de se différencier des libéraux purs et durs. Certains essayistes en France distinguent entre le capitalisme anglo-saxon, soucieux avant tout de la création de la valeur pour les actionnaires, comme on dit aujourd'hui, et le modèle rhénan, baptisé ainsi parce qu'on le retrouve dans les pays de l'axe lotharingien, plus soucieux d'une harmonisation entre l'intérêt financier de l'entreprise et celui des salariés.

## Le bien de la nation

Les entreprises françaises qui se reconnaissent dans cette vision pouvaient difficilement se qualifier de rhénanes! Elles ont introduit, est-ce l'idée d'un *créatif* de la publicité, cet adjectif de citoyen qui ne signifie pas seulement que la firme a des buts sociaux, mais aussi, nuance importante dans l'idéologie française, qu'elle est soucieuse du bien de la nation. Depuis quelques mois, le mot citoyen est ainsi accolé à n'importe quel terme et connaît une fortune extraordinaire. On peut y trouver plusieurs explications.

Entre tous les pays d'Europe, la France est sans doute celui où la conscience nationale s'est le mieux incarnée dans la pompe de l'Etat et dans le pouvoir de l'administration, celui aussi où la puissance publique s'est le plus immiscée dans les rouages de l'économie et dans le fonctionnement des grandes entreprises.

La création par les accords du Gatt d'un marché mondial a créé un effet au moins symbolique de déstabilisation de cette majestueuse construction, d'ailleurs imputé en général par la *vox populi* aux accords de Maastricht qui sont sans rapport avec l'ouverture générale de l'économie... Beaucoup de nos voisins ont ainsi l'impression que l'avenir leur échappe, que leur construction nationale part en quenouille, remplacée par une Europe incertaine et une mondialisation angoissante. La revendication d'une action citoyenne est une manière de vouloir resaisir son destin dans un cadre national vécu à la fois comme conflictuel, dans son jeu

politique et social, et comme sécurisant.

## Le lien social contre Le Pen

La montée de l'extrême-droite est un autre élément fort de cette vogue du mot *citoyen*. Le mouvement de Le Pen apparaît comme totalement autre, en rupture complète avec les valeurs que nos voisins nomment *républicaines*: liberté, égalité, fraternité. L'ascension de l'extrême-droite s'effectue sur un terrain de désagrégation sociale, dans des villes très atteintes par la crise, où la politique urbanistique a tué toute possibilité d'existence d'une conscience locale ou d'une vie de quartier.

Dans cette perspective l'adjectif *citoyen* est rattaché à toutes les tentatives de reconstitution du lien social et de réintégration de la population dans le jeu normal de la vie en société. Le journal *Le Monde*, toujours lui, a même parlé d'un joueur de rugby *citoyen* en consacrant un article à Abdelatif Benazzi, capitaine de l'équipe de France, d'origine marocaine, qui cherche, hors de son sport, à favoriser l'intégration de ses anciens compatriotes immigrés.

L'action citoyenne est ambiguë. Elle cherche à réintégrer et à rassembler, mais dans un cadre d'abord national. Elle n'est pas hostile à l'Europe et à la mondialisation, mais elle les perçoit vaguement comme une menace. Elle se situe plutôt à gauche, en se défiant quelque peu des partis. Une certaine dérive populiste n'est pas entièrement à exclure. Son univers est celui du travail social et des défilés de protestation plutôt que celui d'Internet et du téléphone mobile.

La Suisse romande verra-t-elle fleurir ce mouvement citoyen? Probablement pas, si ce n'est par effet de mode et de miroir. Nos conditions sociales sont très différentes. Nous n'avons pas de puissant mouvement d'extrême-droite et notre économie est mondialisée depuis un bon siècle. Le jeu des initiatives et des référendums mobilise une bonne part de l'énergie *citoyenne*. L'effet de contagion linguistique semble donc peu probable. Mais c'est toujours avec un certain ahurissement que l'habitant de Suisse romande assiste au déferlement des modes politiques françaises. Citoyens d'Outre-Jura, un peu de distance...

jg

# Des caddies au tri postal

**Tour d'horizon des journaux syndicaux. Bonne nouvelle pour le secteur Industrie et Bâtiment: une préretraite à 62 ans a été négociée entre partenaires sociaux; inquiétude à la Poste où le vent des réformes et des économies malmène les habitudes.**

LES GRANDS DIRECTEURS de la Poste font-ils leurs courses dans les magasins Globus? Cela expliquerait les nouvelles tendances managériales qui sévissent dans ses services. Dans *Union PTT*, nous apprenons que, dans le secteur du tri à Lausanne, les employés, souvent des femmes, sont de plus en plus soumis à une gestion du personnel identique à celle des grandes surfaces.

## Le tri des manutentionnaires

Plusieurs types d'employés se partagent les travaux de manutention: employés permanents, non permanents, auxiliaires et depuis un certain temps, une nouveauté: l'auxiliaire sur appel. Ces différents statuts sont classifiés selon les obligations de service. Tout ce personnel est soumis à des normes de tri et de qualité, soit un tri manuel de 1800 envois par heure avec 1% d'erreurs. Comme dans le secteur de la vente, l'auxiliaire sur appel a un contrat qui ne précise pas la durée de

travail, ni les horaires qui peuvent varier d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre, ou encore d'un mois à l'autre. Le contrat implique par contre que l'auxiliaire «soit engagé sur appel selon les besoins de l'entreprise» (contrat type). Pour ces hommes et ces femmes qui attendent devant le téléphone un signe de leur employeur, il n'y a jamais de salaire mensuel fixe, puisque les contrats ne stipulent pas les heures de travail à fournir. Maladie et vacances sont comprises dans le salaire.

Il est évident que la Poste a depuis tout temps engagé des auxiliaires, qu'ils fussent étudiants, ou personnes cherchant occasionnellement un appoint financier. Chacun y trouve son compte. Mais ces employés sur appel, une vingtaine dans le secteur du tri à Lausanne, ne sont pas des travailleurs occasionnels. Ils acceptent l'inconfort des contrats proposés en espérant un jour être engagés à la Poste comme permanents. Selon Monsieur Reichmuth, administrateur du centre de tri des lettres de Lausanne, les horaires de

travail sont discutés d'entente avec l'employé, quand bien même le contrat n'indique pas que les besoins de celui-ci sont pris en compte. Soit. Mais les employés comptent sur ce salaire pour boucler leur fin de mois.

## Conditions-cadre nécessaires

Répétons-le encore une fois, proposer des postes de travail où le fil du téléphone tient lieu de contrat n'est pas justifiable: c'est indigne du service public; qu'au moins l'employeur s'engage à verser un salaire mensuel minimum, correspondant à des heures de travail assurées, comme le prévoit par exemple la convention collective du personnel de la vente à Genève.

Syndicat et direction doivent négocier rapidement les conditions-cadre pour résoudre ce problème. gs

*Union PTT*, 13 mars 1997

## Dépaysement assuré

LA POSTE DÉCIDÉMENT se transforme plus vite que son ombre. Elle poursuit sa mue avec le programme baptisé «Change Poste». Selon les réformes prévues, la maintenance des équipements techniques dans les offices et bureaux de poste passera du service de la technique postale au service de l'infrastructure. Ces places de travail sont donc remises au concours dans la feuille officielle des PTT.

Mais là, surprise, les places mises au concours ne signalent pas un lieu de travail déterminé. Pour les collaborateurs intéressés à un poste, il est juste mentionné que «leur centre de service aura son siège à Lausanne, Lucerne, Zurich ou Bellinzone». Les personnes, qui travaillent au service de la technique postale et qui doivent faire acte de candidature pour le service infrastructure, doivent postuler pour des places correspondant à leurs fonctions actuelles, tout en ignorant leur lieu de travail à venir. Drôle de façon de mettre la charrue devant les bœufs. gs

*Union PTT*, 10 avril 1997

## Les Valaisans sont pionniers

BONNE NOUVELLE DANS les métiers de la construction. L'OFIAMT, plus précisément la Commission d'attribution des fonds de compensation de l'assurance chômage, a donné son feu vert administratif et accepté de participer financièrement au lancement d'un projet syndical et patronal de retraite anticipée pour les métiers de second œuvre en Valais.

Le secteur de la construction y est sinistré, surtout en hiver. Les rares ouvriers à travailler pendant les périodes creuses sont les jeunes, jugés plus productifs. Pour les travailleurs âgés, restés sur le carreau, le syndicat a imaginé faire appel à la Confédération pour concrétiser l'idée d'une retraite anticipée à 62 ans, dans le cadre des projets pilotes prévus par la loi sur l'assurance chômage.

La caisse de retraite anticipée *Retaval*

est financée paritairement par le patronat, en échange de l'abandon par les travailleurs de la compensation du renchérissement survenue en 96, et pour moitié par les travailleurs. La préretraite est plutôt maigre, elle correspond tout juste à la somme que le travailleur toucherait s'il était au chômage, mais, juge le syndicat, ça n'a pas le même effet que d'être licencié après 40 ans de bons et loyaux services.

La préretraite valaisanne offre aux volontaires le versement pendant trois ans, dès 62 ans, d'une rente correspondant aux 70% pour les personnes mariées et 65% pour les personnes seules, de la moyenne des trois derniers salaires. La prise en charge de la caisse préretraite est assurée jusqu'à 65 ans, sans qu'elle grignote sur le fonds prévu pour la retraite. gs

*Le Nouveau Syndicat*, 8 avril 1997

# A priori, les étrangers sont de «bonnes personnes»

**Severino Ngoenha, docteur en philosophie, est privat-docent à l'Université de Lausanne, où il donne un cours sur la pensée africaine. Il nous parle de l'attitude des Mozambicains envers les étrangers. (Interview: cp)**

— **Comment les premières rencontres entre les Mozambicains et les Blancs se sont-elles passées?**

Au 15<sup>ème</sup> siècle, les Portugais arrivent au Mozambique. Ils y établissent les premiers comptoirs économiques, mais surtout utilisent ce pays comme lieu de repos, avant de continuer leur route. Le Mozambique est devenu un lieu de rencontre, entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie.

Les premiers Blancs arrivés sont appelés «Molungo», mot qui veut dire «bonne personne». Ces étranges étrangers sont très bien accueillis: ils reçoivent nourriture, terre, femme... Les Mozambicains leur donnent le meilleur d'eux-mêmes. Grâce à cet à priori positif pour les nouveaux arrivants, les personnes extérieures sont présumées «bonnes», donc susceptibles d'être accueillies, d'être associées à l'art de vivre local et au partage de biens disponibles.

Puis, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, il y eut l'esclavage, le colonialisme portugais...

— **Le Mozambique a été un terrain d'évangélisation pour les missionnaires vaudois: parlez-nous de l'accueil qu'ils ont reçu.**

A Lausanne, au XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'ère du protestantisme triomphant, un mouvement missionnaire important arrive au Mozambique. L'accueil est ambivalent. Le Vaudois est blanc, comme le Portugais; mais il est protestant, alors que le Portugais est catholique. Il ne parle pas la même langue, n'a pas les mêmes mœurs; surtout ses intentions sont différentes. Il se dit porteur d'une parole qui n'est pas destructrice. La méfiance néanmoins est de mise: même pigmentation, langue tout aussi incompréhensible, patrie tout aussi lointaine, religion semblable, même si prétendument différente. Il a fallu du temps pour que le flirt s'établisse avec les populations locales.

L'homme blanc est resté, à cette époque, défini comme «molungo», mais le terme n'a plus la connotation de «bonne personne», à cause des atrocités commises pendant la colonisation, qui ont contraint la population à la méfiance. Les Vaudois se sont vus qualifiés de «mofundisse» – la personne qui enseigne. Ce sont les pasteurs vaudois qui ont les premiers établi la grammaire de ma langue natale. Une distinction s'est faite entre le Blanc portugais et son attitude négative, et le «mofundisse», qui, quoique blanc, a une démarche différente.

Les missionnaires ont demandé à s'installer dans certaines zones, ce qui est systématiquement accepté. L'à priori de la population mozambicaine est positif, malgré le fait que ces missionnaires ont des savoir-faire, une culture, qui sont différents, voire aberrants pour les Mozambicains. Ils sont associés à ce qui est propre à notre culture. Si vous voulez une place pour bâtir votre maison, si vous n'avez pas de quoi manger, de quoi bâtir, on vous donne le nécessaire, on donne l'amitié, on vous apprend la langue, on vous associe aux rites d'initiation. On aide l'étranger à construire sa maison, pas parce qu'il est blanc, mais parce qu'il vient de loin pour s'établir.

La famille, les ethnies, sont de grandes familles; les hommes ont plusieurs femmes. A ces missionnaires qui sont là, tout seuls le soir, les familles envoient une jeune fille, pour partager les choses les plus immédiates. Mais les pasteurs vaudois étaient mariés et la question se posait rarement. Quand des jeunes filles sont venues, on leur envoyait de jeunes hommes, cela se faisait aussi dans ce sens. Les Mozambicains trouvaient les refus étranges.

— **Qu'en est-il de l'immigration venue d'autres pays africains?**

Normalement, il n'y a pas véritablement d'Africains immigrés. Il y a eu des mouvements de population par grands groupes. La question n'était pas d'accueillir telle personne, la question était d'accueillir l'ensemble du groupe. A partir de 1885, où les puissances coloniales vont délimiter les frontières, les ethnies sont partagées. Ainsi, si elles passent les frontières, il n'y a pas vraiment d'immigration, puisqu'elles transitent dans leur petit monde.

Traditionnellement, le Mozambique

est un pays d'émigration, surtout depuis la découverte des mines d'or en Afrique du Sud. Ces dernières années, le phénomène a changé. Depuis l'indépendance, en 1975, on a dû accueillir des Zimbabwéens, à la suite de la guerre. Le gouvernement leur a ouvert le pays et ils ont pu faire la guerre depuis chez nous. Plus tard on a accueilli – outre les gens de l'Est qui venaient comme coopérants – des Chiliens, après la chute de Salvador Allende. Nombre de personnes sont venues au Mozambique, non comme coopérants, mais comme réfugiés politiques. Il y a également de nombreux Cubains qui ne veulent pas rentrer à Cuba, ce ne sont pas des coopérants, mais au fond, des réfugiés économiques.

Notre culture nous porte à donner le meilleur de nous: meilleures maisons, meilleurs travaux, meilleures situations sociales et économiques, qu'aux Mozambicains eux-mêmes. On a créé des structures d'accueil, des maisons, des centres sportifs, et intégré ces personnes dans notre vie culturelle. Ainsi, la politique gouvernementale a coïncidé avec l'attitude de la population; ou plutôt, le gouvernement a fait coïncider sa position avec celle de la population.

— **Et la nouvelle immigration des Boers d'Afrique du Sud?**

Avec Mandela au pouvoir, il y a des accords qui nous amènent à accueillir des Boers, – agriculteurs. Il y a des villages où il y a 50 à 60 personnes. S'il arrive 50 familles – et les Sud-Africains sont africains au niveau de la famille: ils ont de 4 à 6 enfants – il y a plus de Boers que de population locale. Avec 99% de la population qui est agricultrice, avec l'exode rural, les étrangers qui s'installent massivement prennent du pouvoir. C'est un problème politique important.

Partout où ils sont allés, ils n'ont pas trouvé de résistance majeure, mais au contraire un appui constant, malgré des attitudes méprisantes. A-t-on tiré toutes les leçons de l'histoire? Ne vont-ils pas pratiquer l'apartheid au Mozambique?

Le Mozambique accueille également de nombreux Portugais, notamment des agriculteurs de Madeira, une des zones les plus pauvres du Portugal. Ils viennent travailler comme coopérants, faute de pouvoir émigrer dans des pays européens; le Sud résorbe-t-il ainsi une partie du chômage qui sévit au Nord? ■

# Comment fut vécue la mob? Un témoignage

Un lecteur réagit à l'article de Jean-Claude Favez paru dans DP 1293 concernant le comportement de la Suisse durant la dernière guerre. Il apporte son témoignage.

APPARTENANT À LA «génération de la mob» et donc sensibilisé par les déluges verbaux qui inondent présentement nos médias, je tiens à vous dire que votre article «Ecrire l'histoire...» dans votre N° 1293 me paraît le seul texte sensé, pondéré et correct quant aux faits, que j'aie lu sur le sujet. Ce qui paraît dans les autres supports est débile et ne mérite aucun commentaire. Aussi je me permets de vous transmettre une critique et une remarque.

Vous écrivez (p. 5, 1ère colonne) «...après avoir trop longtemps cru à la victoire allemande». Le verbe croire est d'un emploi redoutable. Je pense qu'il faut dire que les Suisses ont trop longtemps craint la victoire allemande. En fait nous avons peur d'une attaque allemande et pensions devoir tout faire pour l'éviter. Après coup cette dernière phrase peut être jugée comme on le veut, de plusieurs manières différentes. Tout est vrai. Mais nous tenions à la spécificité helvétique. L'idéologie nazie jouait sur

deux volets servis habilement, en alternance ou ensemble: 1) Le peuple allemand est prédestiné à dominer le monde et 2) Le système de la démocratie parlementaire «à la française» a failli et doit être remplacé par quelque chose de plus structuré fonctionnant avec le maximum de rendement. Ce point 2 faisait réfléchir, surtout dans la stupeur ressentie à l'ampleur de l'effondrement français de mai 40. L'immense majorité des Suisses tenait à la spécificité helvétique et visait surtout à la préserver, même en cas de victoire allemande.

Certes il vint un temps où la victoire des alliés apparut probable mais quand? Je me souviens que mon frère, alors sympathisant du POP, me dit le 21 juin 1941 (entrée des Allemands en URSS): «C'est la dernière connerie d'Hitler. Il a maintenant le monde entier contre lui. Impossible qu'il s'en sorte». Or cette opinion était loin d'être partagée par tous sur le moment.

Daniel Rochat, Prilly

## La vertu des services publics

LES SERVICES PUBLICS sont souvent sous le feu de la critique. Ils seraient trop lourds et trop chers, inefficaces, tracassiers, rigides, incompetents, et j'en passe. Certes, des dysfonctionnements plus ou moins graves arrivent et il convient de les condamner; certes, un coup de balai dans la poussière de certains bureaux kafkaïens serait parfois bienvenu; mais il ne faut pas non plus oublier les hommes et les femmes qui travaillent bien pour assurer un bon fonctionnement des services publics.

Ainsi, j'ai envoyé un jour, dans la matinée, une lettre express hyperurgente à Bienne. Mais j'avais mal noté l'adresse et le destinataire ne figurait pas du tout dans le bottin. L'après-midi, le téléphone sonne. C'est le service de distribution des lettres express de la poste à Bienne. M. Marc Schaedeli a constaté l'erreur; lui et ses collègues ont trouvé mon numéro de téléphone professionnel. Il s'avère que l'adresse marquée sur l'enveloppe n'existe carrément pas; le destinataire est introuvable. Que faire? Je vérifie vite l'adresse et je la donne aux postiers de Bienne. La lettre finit pas arriver à sa destination et je réussis à résoudre mon problème urgent.

Magdalena Zajac, Berne

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Le Débat: Severino Ngoenha

Composition et maquette:

Claude Pahud,

Géraldine Savary

Jean-Luc Seylaz

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

## Médias

LIBÉRATION (19.4.1985) résumait en ces termes la presse de la ville de Londres: «Le Times est le journal de ceux qui dirigent le pays. Le Guardian est le journal de ceux qui aimeraient diriger le pays. Le Daily Telegraph est le journal de ceux qui croient diriger le pays. Le Daily Mail est le journal des femmes de ceux qui dirigent le pays. Et le Sun est le journal de ceux qui s'en foutent du moment que celle qui dirige le pays a de gros seins».

Quels journaux suisses placeriez-vous dans les différentes rubriques selon les réalités helvétiques?

LA NEUE ZÜRCHER ZEITUNG consacre son nouveau cahier de la série Fokus aux ombres de la deuxième guerre mondiale. Il y a une édition en allemand et une édition en anglais.

GENÈVE A ABRITÉ dès 1934 un petit périodique se nommant *Homme de droite*. Sous-titre des quatre premiers numéros: «organe antisémite», des cinq numéros suivants: «organe de la lutte contre la Juiverie et la Franc-Maçonnerie» et finalement «organe nationaliste». (Données extraites de la bibliographie de la presse suisse de Blaser).

LES TROIS RADIOS régionales de L'Arc jurassien sont pratiquement réunies sous un même toit avec un homme fort, Pierre Steulet. Ces émetteurs sont Radio Jura Bernois (Tramelan), Fréquence Jura (Délémont) et RTN 2001 (Neuchâtelois).

LA FEUILLE OFFICIELLE suisse du commerce, quotidien paraissant depuis 114 ans, dispose d'une version électronique, ce qui doit faciliter la lecture pour ceux qui sont obligés de la lire. Numéro du 31 janvier: 24 pages sur les faillites, ouvertures, suspensions de la liquidation, états de collocation.

LE JOURNAL SATIRIQUE *Nebelspalter*, fondé en 1875, est passé récemment de la parution hebdomadaire au rythme bimensuel, l'éditeur bâlois qui a repris la publication tente de maintenir le tirage de 17000 exemplaires grâce à une parution toutes les deux semaines. cfp

# Auteures et écrivaines

*Les Editions d'en Bas rééditent l'anthologie des femmes écrivains suisses de langue française. Le recueil 97 s'est enrichi de nouvelles plumes. Doris Jakubec, en collaboration avec Daniel Maggetti, a réuni des extraits tirés des œuvres de romancières romandes qu'elle a «classés» par thèmes. L'anthologie se clôt par une question posée à chacune des invitées: que recouvre pour vous l'expression «écriture féminine»?*

**L**A DÉMARCHE PEUT sembler étrange; une anthologie est-elle vraiment nécessaire pour montrer qu'auteures et écrivaines existent en Suisse romande? La parution de leurs œuvres ne suffit-elle pas à nous assurer que la littérature est pavée, si ce n'est de bonnes intentions, du moins de magnifiques talents féminins? Et pourtant... *Solitude surpeuplée* est un ouvrage nécessaire et mérite une édition réactualisée. Ne serait-ce que pour témoigner que la richesse actuelle naît d'un passé où les femmes paraissaient exclues de la littérature.

## Du caritatif à l'artistique

Comme le rappelle Doris Jakubec dans l'avant-propos, «dès la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle en Suisse romande, quelques femmes ont pris la plume et publié, non pour leur seul plaisir ou leur seule gloire, mais comme l'une des activités féminines autorisées: éduquer, instruire, former, aider». A cette époque, l'écriture sert surtout à compléter leur engagement dans les actions caritatives: visites dans les hôpitaux, prisons, écoles; lutte contre l'alcoolisme, pour l'hygiène de vie et l'éducation des enfants. L'écriture n'est que le versant imaginaire et symbolique de l'ordre moral qu'elles veulent voir régner dans la société. Il n'y alors pas de remise en cause du système, ni de la place qu'occupent les femmes dans cette société. Et pourtant, c'est le temps où des femmes émergent de l'ombre: une Fédération des ouvrières se crée en 1890, un Secrétariat permanent est fondé en 1905 par l'Union syndicale, une femme comme Rosa Bloch occupe des postes importants au Parti socialiste. C'est que les femmes qui écrivent patagent encore dans la bourgeoisie protestante et bienpensante de l'époque. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les romancières restent préoccupées, comme leurs aînées, par les problèmes politiques et sociaux; cependant elles choisissent l'écriture, non comme motif de broderie morali-

sateur, mais comme un moyen d'expression en soi, pour exprimer leur manière d'être au monde et à elles-mêmes. Elles radicalisent les formes du récit, opérant de véritables choix pour se débarrasser des travestissements masculins. Corinna Bille, Alice Rivaz, Catherine Colomb, Monique Saint-Héliier, toutes ces écrivaines expérimentent et s'approprient de nouveaux modes narratifs. Cependant si, comme le dit Doris Jakubec, «chacune d'entre elles a pris un parti pris radical et puissant», leur talent ne fut que difficilement reconnu par leurs pairs.

Ce sont donc bien de solitudes surpeuplées que surgissent les talents d'aujourd'hui, ce sont bien de déserts pourtant foisonnants qu'émergent les écrivaines réunies dans cette anthologie. *Enfances, Sous le regard de l'autre, Aimer, Mourir* sont les quatre chapitres qui organisent cette anthologie. S'y entremêlent les chemins choisis par les auteures pour mener à bien leurs récits. Le témoignage du vécu, du passé

*Je m'efforce de trouver les mots, les phrases – les silences aussi – qui vont pourvoir restituer au plus près ce que je ressens, ce que je souhaite transmettre, et je ne me demande pas s'il s'agira là d'une écriture féminine: elle le sera sans doute du simple fait que je suis femme.*

Yvette Z'Graggen

ravivé par une mémoire souvent inquiète; le fictionnel nourri par le biographique et jouant sur leurs intrications; la recherche de nouvelles pratiques narratives; l'utilisation de la cocasserie et de la drôlerie pour stigmatiser les platitudes quotidiennes. Avec une identité commune et multiforme que décrit si bien Alice Rivaz: «Enfoncées dans la matière, en prise avec le limon originel, nous ne pouvons extraire nos moyens d'expression que du contact quotidien avec la créature terrestre. C'est ce contact, ce corps à corps, qu'il nous faudra dire, écrire.

Trouver les mots de nos gestes, de notre démarche, exprimer les pensées et le travail de notre corps et de nos mains».

Car, à la lecture des extraits proposés apparaît une sorte de fil ténu et sinueux, qui relie les œuvres les unes aux autres, par les thèmes traités, mais aussi par ce don de l'observation d'autrui, de saisir le minuscule et l'aléatoire, tantôt sec chez une Agota Kristof, tantôt ample chez une Sylviane Roche, tantôt drôle chez une Amélie Plume.

## Réponses diverses

Alors existerait-il une écriture féminine, comme semble le proposer l'anthologie? A cette question, les auteures réunies répondent généralement par la négative; certaines, telles Pascale Kramer ou Agota Krystof, en sont même irritées. La plupart refusent cette classification. Car l'adjectif féminin est à tel point colonisé par les schémas discriminatoires qu'ils circonviennent les talents. L'universalité de l'écriture transcende la différence des genres; comme le dit Marie-Claire Dewarrat, «les confitures s'étiquettent, pas l'écriture». Cependant, certaines reconnaissent l'existence d'une originalité narrative propre aux femmes, une certaine porosité face au monde, «une écriture du dedans».

En réalité l'écriture des femmes n'est déjà plus féministe, dans ce qu'elle avait de légitimement revendicateur et de sauvagement dérangeant, mais elle n'est pas encore féminine tant que ce mot ne sera pas débarrassé des clichés traditionnels. Le travail d'écriture pour les femmes est de fait soumis aux mêmes contingences que toute activité professionnelle: double charge, reconnaissance difficile à conquérir dans le milieu littéraire, difficulté à trouver une chambre à soi.

*Femmes écrivains suisses de langue française, Solitude surpeuplée*, choix de textes présenté par Doris Jakubec en collaboration avec Daniel Maggetti, éditions d'En Bas, Lausanne, 1997